Durée du droit patrimonial du droit d'auteur et entrée dans le domaine public

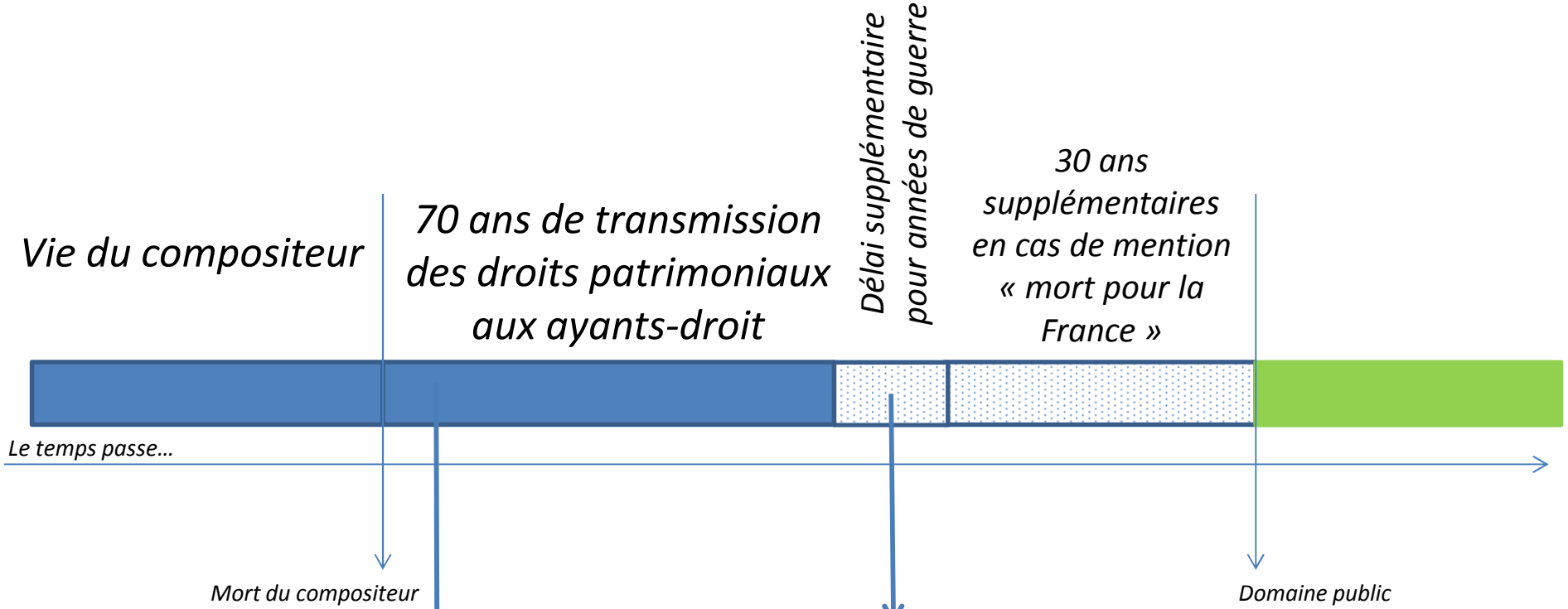

Le délai de 70 ans court à compter du 1er janvier qui suit la mort du compositeur

Concernant la 1ère guerre mondiale
Publication de l'œuvre avant le 31 décembre 1920
+ 6 ans et 152 jours

Concernant la 2ème guerre mondiale
Publication de l'œuvre entre le 1er janvier 1921 et le 31 décembre 1948
+ 8 ans et 120 jours